

COMMUNE D'AUBERVILLIERS

DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.4. Plan des secteurs affectés par le bruit d'une infrastructure terrestre
1/10 000e

Zones hors secteurs de nuisance acoustique

Limite communale

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (8H-22H) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22H-6H) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
CATEGORIE 1	L > 81	L > 76	d = 300 mètres
CATEGORIE 2	76 < L <= 81	71 < L <= 76	d = 250 mètres
CATEGORIE 3	70 < L <= 76	66 < L <= 71	d = 100 mètres
CATEGORIE 4	66 < L <= 70	60 < L <= 66	d = 30 mètres
CATEGORIE 5	60 < L <= 66	55 < L <= 60	d = 10 mètres
NON CLASSE			

(1) Cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2 de l'arrêté du 30 mai 1996 complété de part et d'autre de la voie

Source : DDE 93 / GEP / SITE
Date : juillet 2000

Arrêté le : 18 février 2010
Enquête publique : du 08 juin au 16 juillet 2010
Approuvé le : 21 octobre 2010

